

Construction de villas individuelles : le frein à main est-il tiré ?

Alors que la loi sur l'énergie (LEN) et son ordonnance ne sont pas encore entrées en application (cela sera le cas courant 2017), il est d'ores et déjà prévisible, mais accepté par tout un chacun, que la plus-value pour la construction d'une villa familiale individuelle oscillera entre 10 et 20 % dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

S'il est question notamment d'obtenir une réduction significative de la consommation énergétique et de favoriser un recours accru aux énergies renouvelables avec comme promesse de faire des économies directes sur l'énergie consommée, l'annonce faite par BKW de diviser par 3 le prix du kw/h payé au producteurs indépendants, est susceptible de remettre en cause le financement et la viabilité des projets. Bref, une sacrée tuile à assumer par les futurs propriétaires qui devront l'intégrer non pas à leur toit mais bien dans leurs plans financiers.

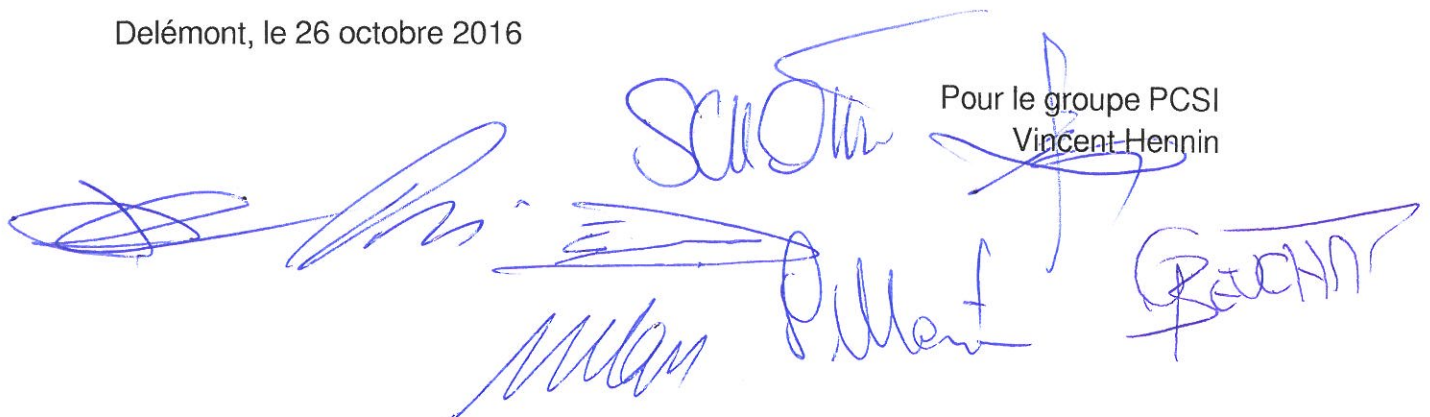
En effet, le nouvel article 17 de la LEN oblige toute nouvelle construction à se doter d'une installation propre à produire une part de l'énergie nécessaire. S'il est tout à fait possible et recommandé de consommer directement une grande partie de l'énergie produite, la part restante doit être réinjectée dans le réseau ou accumulée au moyen de batteries. Pour le premier cas on parlera d'un manque à gagner notoire et dans le second d'un surcoût à budgétiser.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- **Partage-t-il l'avis que la décision de BKW est un facteur qui puisse être de nature à décourager les futurs propriétaires dans leur projet ?**
- **Est-il juste d'affirmer que la nouvelle politique en matière de fonds propres auxquelles sont astreints les futurs acquéreurs ainsi que l'application des mesures restrictives de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ont ralenti les affaires dans le secteur de la construction ? A-t-on des chiffres pouvant confirmer ou non cette affirmation ?**
- **Dans la mesure où le Gouvernement partage nos préoccupations, des mesures sont-elles envisagées afin de limiter et/ou d'anticiper les risques des incidences décrites ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 26 octobre 2016

 Several handwritten signatures in blue ink are present at the bottom of the page. One signature is clearly legible as 'Vincent Hennin'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but appear to be names of other members of the PCSI group.

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin